

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL - n° 956

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 19 Janvier 1976 (récépissé n° 00762) qui avait décidé le principe de vente du terrain communal situé "aux Baraques de LUDRES", à la S.A. LORAL PANIFICATION 6, rue de Villers à VANDOEUVRE.

Seul le prix de vente n'avait pas été fixé en raison de la nécessité d'évaluer le coût de la viabilité nécessaire.

Le prix de revient de cette parcelle d'une superficie de 6 208 m² a été évalué par le Bureau d'Etudes communal, à 40.00 F. le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la cession du terrain communal d'une contenance de 6 208 m² situé au lieudit "les Baraques de LUDRES" est autorisée au prix de 40.00 F. (quarante francs) le m²,
- toutefois, cette cession ne pourra être réalisée que lorsque le futur acquéreur aura obtenu l'autorisation de la Direction Départementale de l'Equipement pour la construction qu'il désire implanter et que la garantie de pouvoir réaliser les viabilités nécessaires soit donnée.
- sous ces réserves, autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Maîtres HERLORY & CONREUR, Notaires à NANCY, étant entendu que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.